

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Subvention de fonctionnement en faveur du Centre inter régional d'études d'actions et d'informations (CREAI) - Exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2020 au centre inter régional d'études, d'actions et d'informations (CREAI) une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**